

### École de la Traversée

563, rue Clément Gatineau (Québec) J8P 3Y9 Tél.: 819 663-5983

Service de garde : 819 643-2878 traversee@cssd.gouv.qc.ca

Bienveillance - Collaboration - Positivité

#### LETTRE AUX PARENTS

Procédure relative à la distribution et à l'administration de médicaments dans les écoles nécessitant la contribution d'un intervenant en milieu scolaire

#### Chers parents,

La présente est pour vous informer de la procédure exigée par l'école concernant la prise de médicaments pendant les heures d'école. La distribution et l'administration des médicaments à l'école demeurent une mesure exceptionnelle. À noter que si votre enfant est malade, il devra rester à la maison jusqu'à ce que son état général soit satisfaisant.

#### Voici la procédure :

- Vous devez obligatoirement remplir et signer le formulaire d'autorisation au verso « Autorisation de distribution ou d'administration de médicaments ». Aucune distribution ou administration de médicaments prescrits ne sera effectuée sans cette autorisation dûment signée.
- Il est de votre responsabilité d'évaluer si la prise de médication nécessite une distribution ou une administration de médicaments, dépendamment de l'âge, de la maturité et des capacités de votre enfant :
- Distribution : enfant CAPABLE de prendre lui-même son médicament après qu'une personne désignée lui ait remis.
- Administration : enfant INCAPABLE de prendre lui-même son médicament, la personne désignée doit lui administrer.
- Le formulaire et le médicament doivent être remis à un adulte responsable soit au secrétariat, à l'enseignant ou au service degarde. Le médicament doit être remis à l'école dans son contenant original reçu du pharmacien et accompagné de l'étiquette produite par la pharmacie au nom de l'enfant. Si nécessaire, vous pouvez demander au pharmacien un deuxième contenant avec l'étiquette pour la maison.
- Toute médication doit être prête à être administrée (ex. : dispill, seringue préremplie, unidose, etc.).
- Vous devez aviser l'école de toute modification de la prescription, remplir un nouveau formulaire d'autorisation et joindre une copie de la nouvelle prescription ou de l'étiquette de la pharmacie s'il y a lieu.
- Vous devez assurer le renouvellement de la prescription du médicament lorsque nécessaire et reprendre le médicament, lorsque terminé. Il est important de responsabiliser votre enfant face à sa médication et l'aviser qu'il ne doit en aucun cas échanger ou donner sa médication à d'autres élèves et lui faire prendre conscience des conséquences dangereuses que cela peut engendrer.
  - 9. Dans le cas où vous évaluez que votre enfant est complètement autonome, c'est-à-dire qu'il peut prendre lui-même son ou ses médicaments sans qu'on lui rappelle, qu'on le supervise, qu'on lui remette ou qu'on lui administre, il n'est pas nécessaire de compléter l'autorisation au verso. Dans ce cas, pour assurer la sécurité de l'ensemble des élèves, l'élève autonome dans la prise de sa médication doit apporter chaque jour à l'école seulement la dose du médicament qu'il doit prendre pour la journée, et ce, dans le contenant sécuritaire fourni par le pharmacien avec l'étiquette. Le médicament doit être placé dans un endroit sécuritaire qui n'est pas accessible par les autres élèves.

Nous vous rappelons que la prise à l'école de médicaments prescrits demeure une situation d'exception. De ce fait, nous vous demandons de vérifier auprès du médecin ou du pharmacien, la possibilité de prescrire un médicament à action prolongée (dans la mesure où l'effet est équivalent) ou d'établir un horaire qui ferait en sorte que le médicament soit pris à la maison. Ainsi, les risques d'omission ou ceux liés au transport et à l'entreposage de médicaments seront diminués et cette mesure contribuera à assurer un milieu plus sécuritaire pour tous les élèves de l'école.

Merci de votre collaboration,

Sophie Lachance Directrice



### École de la Traversée

563, rue Clément Gatineau (Québec) J8P 3Y9 Tél.: 819 663-5983

Service de garde : 819 643-2878 traversee@cssd.gouv.qc.ca

Bienveillance - Collaboration - Positivité

## Autorisation de distribution et d'administration de médicaments

La présente autorise les personnes désignées ( Mme Mélissa, Mme Chantal, Mme Joanne ou Mme Alannah) par la direction de l'école à distribuer ou administrer le ou les médicaments suivants à mon enfant.

Identification de l'élève			
Nom de l'élève :	Date de naissance :		
Cochez la situation qui concerne votre enfant :			
<ul> <li>□ Distribution du médicament (élève CAPABLE ait remis)</li> <li>□ Administration du médicament (élève INCAPA administrer). (Cette demande sera remise à l'infirm</li> </ul>	ARI E de prendre lui mêmo con m		
Médicaments			
Nom du medicament :	Posologie (quantité) :		
Moment de l'administration (heure) :	Durée du traitement :		
Prescrit pour le problème de santé suivant :		.5	
Effets secondaires prévisibles :			
Mode de conservation du médicament selon les in (Température pièce, réfrigéré, etc.)			
ate d'expiration du médicament :	Médecin et coordonnée	s:	
i le médicament doit être distribué ou administré germettre la prise du médicament :	au besoin, spécifier le moment et	les symptômes que doit avoir l'enfant pour	
Autorisation			
<ol> <li>J'autorise  la distribution OU  l'admin</li> <li>Je reconnais avoir pris connaissance de l'recto.</li> <li>Je reconnais que des risques sont associés résultats imprévus, etc.) et que les personn responsables.</li> <li>J'autorise les personnes désignées et l'infir</li> </ol>	nistration du (des) médicament(s) la procédure concernant la distrib s à la distribution et/ou à l'administ nes désignées ainsi que le centre d	ci-haut mentionné(s). oution et l'administration des médicaments au ration de médicament (ex : effets secondaires de services scolaire ne peuvent en être tenues	
médecin identifié. gnature du parent ou du títulaire de l'autorité parentale		Date	

Date



# École de la Traversée

563, rue Clément Gatineau (Québec) J8P 3Y9 Tél.: 819 663-5983

Service de garde : 819 643-2878 traversee@cssd.gouv.qc.ca

Bienveillance - Collaboration - Positivité

Nom de l'enfant	Date de la donation du médicament	Heure de la donation	Signature de la personne responsable de la donation
-			